

unes à l'expression des sentiment religieux, les autres à celle des sentiments profanes, M. d'Ortigue conclut ainsi :

“ A en juger du moins par les systèmes à notre usage : la tonalité du plain-chant et la tonalité de la musique moderne, les uns sont au point de vue de la contemplation, les autres au point de vue de la chair. Les premiers, par leurs éléments constitutifs, se prêtent merveilleusement à l'expression des sentiments divins ; les seconds se rapportent de la même manière, et presque exclusivement, à l'expression des passions terrestres.

“ Le plain-chant procède de telle sorte que la gravité se mêle à la liberté de l'allure et à la souplesse du rythme, et que son mouvement se combine avec l'idée du repos et l'image du calme.”

Plus loin, après avoir parlé de la langue musicale moderne et des signes particuliers qui la traduisent, M. d'Ortigue ajoute :

“ Qui ne sent que la musique que nous venons de caractériser est la musique au point de vue des sens et de la chair, celle qui dérive de l'élément humain, de la dissonance ; tandis que celle qui a pour principe l'élément du repos et de la consonnance ne connaît ni modulation, ni mesure, ni artifice d'instrumentation, ni nuance d'exécution matérielle. Dans cette dernière, le temps ne se divise et ne s'apprécie que d'une manière égale, abstraite et absolue. C'est le symbole, l'aspiration, la contemplation, la vision de l'infini, qui embrassent la durée et l'espace tout entier ; c'est en un mot la musique plane, le plain-chant. Cette musique, et celle composée d'après la tonalité des modes ecclésiastiques, se rapportent donc à un ordre surnaturel, à un mode supérieur. Elle est la dépositaire du principe qui correspond “ à l'œil de la contemplation ou de la grâce.

“ Ces deux éléments si distincts, le principe divin ou le repos et la consonnance ; le principe terrestre et sensuel, la dissonance et l'accent, prédominent, l'un dans le système de chant consacré au service divin, l'autre dans l'art que nous destinons à chanter nos passions terrestres.”

M. d'Ortigue ne veut pas que l'on puisse se méprendre sur sa pensée à cet égard, et il ajoute quelques lignes plus bas :

“ Le plain-chant et le système musical, reposant sur la tonalité ecclésiastique, se sont élevés à une expression de calme, de majesté, de grandeur, de sérénité, d'onction et de simplicité, parfaitement en rapport avec l'éclat et la pureté de la doctrine qui découle incessamment de l'enseignement de l'Eglise ; il y a dans cette expression un élan de l'âme perpétuellement en rapport avec le monde supérieur. D'autre part, la musique mondaine, fondée sur la tonalité moderne, s'est développée d'une manière analogue au développement du sentiment de l'individualité humaine, mû par l'esprit de liberté.”

Au moment où M. d'Ortigue écrivit ces paroles, il eut de nombreux contradicteurs, et surtout il étonna beaucoup de monde. Au-